



### Honoraires pédagogiques



Jusqu'à 600 € brut par mois de stage et par étudiant

### Modalités pratiques



- Déposer une demande d'agrément auprès du département de médecine de la faculté la plus proche du lieu d'exercice (Montpellier ou Toulouse)
- Suivre la formation pour devenir MSU
- Obtenir la validation de l'agrément MSU
- Signaler à son assurance professionnelle sa qualité de maitre de stage
- Renouveler la demande tous les 5 ans

### Conditions



- Médecin ayant l'agrément de Maitre de Stage des Universités et accueillant des étudiants en stage de niveau 1 ou de 2ème cycle ou en SASPAS ou en stage santé de la femme et santé de l'enfant
- Suivre une formation pédagogique initiale
- Exercer en libéral en tant que généraliste depuis minimum trois ans pour pouvoir encadrer un interne
- Exercer en libéral depuis au moins un an pour accueillir un étudiant de 2<sup>ème</sup> cycle



### Point de vigilance

La nouvelle convention médicale va entrainer certaines évolutions avec une valorisation des médecins qui s'engagent à exercer la fonction de maître de stage universitaire auprès des étudiants en médecine réalisant un stage ambulatoire : mission valorisée à hauteur de 800€ pour un médecin libéral installé en ZIP et 500€ pour un médecin libéral installé hors ZIP (à partir du 1 er janvier 2026).



### Outils

[Lien CNOM](#)

[Lien vers le PAPS Occitanie](#)

[Arrêté du 22 décembre 2021 - Modalités et conditions de l'agrément des MSU](#)

[Devenir MSU - DUMG Montpellier-Nîmes](#)

[Contacts DUMG Montpellier](#)

[Procédure pour devenir MSU - DUMG de Toulouse](#)

[Article 30-2 - Texte final convention 2024](#)